



Toutes et tous mobilisé.es face aux attaques contre l'Éducation Prioritaire

Depuis de nombreuses années, l'Éducation Prioritaire est sous la menace de politiques régressives. Mise en place de Contrats locaux d'Accompagnement, multiplication des Cités Éducatives, craintes de resserrement des REP sur les Quartiers Prioritaire de la Ville qui aboutirait dans le Val-de-Marne à la sortie totalement injustifiée de nombreux collègues et écoles.

La multiplication des dispositifs tend à vider de sa substance la politique de l'Éducation Prioritaire, tout en instaurant des logiques arbitraires de contractualisation (moyens contre projets, pilotage par les résultats), de management opaque (enseignants dessaisis de leur liberté pédagogique au profit de projets décidés par les chefs d'établissement, poids des mairies dans le choix des partenaires dans les cités éducatives par exemple). Dans le premier degré, la politique de l'Éducation Prioritaire est directement impactée par la suppression des brigades REP+ qui permettaient d'assurer 9 journées de concertations sur temps-élève pour le travail en équipe.

Dans notre département, des auditions de l'Inspection Générale dans certains établissements de l'Éducation Prioritaire ont généré des inquiétudes. **Nous prenons acte des précisions apportées par le DASEN lors du CSA académique du 5 février et du CSAsD du 6 février indiquant que ces établissements ne font l'objet de sa part d'aucun traitement particulier défavorable, qu'ils continueront à bénéficier de l'intégralité des moyens REP et que les normes départementales appliquées aux établissements en REP étaient maintenues pour la prochaine rentrée.**

Des collèges ont également été ciblés en fonction des résultats des élèves au DNB afin d'intégrer un plan national qui fait porter la responsabilité des résultats scolaires sur les personnels, alors qu'il est clair que c'est le manque de moyens et le refus de répondre aux revendications qui est la cause des résultats des élèves.

Dans le même temps, la révision de la nouvelle carte des REP qui devait intervenir tous les 3 ans est bloquée depuis 2014. Pourtant, la publication des IPS de chaque collège met en lumière des situations que le ministère a lui-même qualifié comme « aberrantes » : des collèges hors éducation prioritaire dont l'IPS est plus faible que dans de nombreux REP. Cependant, aucun établissement du Val-de-Marne n'a bénéficié de ces dotations supplémentaires.

Les gouvernements successifs ont clairement pour objectif de remettre en cause la carte de l'Éducation prioritaire sans oser s'y attaquer frontalement au regard de la réaction que cela engendrerait dans la profession. Cela laisse de côté de nombreuses écoles et nombreux établissements dans notre département. **Depuis plusieurs années, nos organisations syndicales**

ont porté la nécessité de voir les nouveaux collèges du Val-de-Marne entrer dans le Réseau Éducation Prioritaire, et en premier lieu les collèges Mandela de Champigny-sur-Marne et Halimi d'Ivry-sur-Seine, ainsi que de nombreuses écoles orphelines. Cette revendication n'a pas changé et s'intègre à celle plus large d'obtention des moyens supplémentaires pour tous les établissements rencontrant des difficultés.

Par ailleurs, nos organisations s'opposent à une gestion différenciée des établissements selon l'IPS ; cela est malheureusement déjà le cas dans notre département ! Rappelons que dans le Val-de-Marne, seules les maternelles REP ayant un IPS en dessous de 90 bénéficient du dédoublement des classes de Grande Section.

La carte de l'Éducation Prioritaire doit rester nationale, basée sur des critères objectifs avec des garanties maintenues en termes de rémunération et d'effectifs. Quel qu'en soit l'horizon (rentrée 2026, 2027 ou après) ou la méthode utilisée (retrait sec ou gradué des moyens), ne soyons pas dupes des intentions du Ministère ! C'est de nouveau des économies de grandes échelles qui vont être réalisées, une nouvelle fois sur le dos des élèves qui en ont le plus besoin. **Pour nos organisations syndicales, alors que les moyens manquent partout, il est inconcevable que des établissements ne bénéficient plus des moyens dont ils ont besoin et qui sont, aujourd'hui, insuffisants.**

Nos organisations syndicales revendentiquent :

- **l'annulation des suppressions de postes prévues dans le 1^{er} degré et l'octroi d'une dotation dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré permettant de répondre aux revendications des écoles et établissements qui manquent de tout**
- **les moyens de l'éducation prioritaire à toutes les écoles dites « orphelines » et aux établissements qui les revendentiquent**
- **le dédoublement de toutes les GS en Éducation Prioritaire**
- **le maintien de l'intégralité des moyens dévolus aux écoles et établissements situés en REP**
- **le maintien et le respect des missions des brigades REP+**
- **la reprise et le maintien des 9 journées de concertation REP+, annulées depuis la rentrée de septembre**

Créteil, le 12 février 2026